

Réf.	2023	II	06
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
14/03/2023	14/03/2023	27	20	27

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42, Grande Rue à Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, COCHET, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, RICHARD, TANGUY, THOMAS, MM. GALLAIS, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, MONTEIRO, PICARD, POULAIN, ROUCHY, SPROTTI, VIVIER.

Etaient absents : Mmes BRUNEL (pouvoir M. LECRON), METIVIER (pouvoir M. PICARD), PEREZ (pouvoir Mme MAYEUR), SAUVAN (pouvoir M. SPROTTI) MM. AFONSO (pouvoir M. POULAIN), FAUSTINO (pouvoir Mme THOMAS), TREMBLE (pouvoir M. GALLAIS).

Mme LALEUF a été élue secrétaire.

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019-2021 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2143.2 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son chapitre IV – personnes handicapées,

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le Référentiel du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les orientations des projets territoriaux en matière de Développement durable et solidaire et notamment la finalité 3 - « Epanouissement de tous les êtres humains » et la finalité 4 - « Renforcer la cohésion sociale et développer les solidarités entre les territoires et les générations »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2008 portant création de la Commission communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCA).

Considérant la démarche « BREUILLET HANDIVILLE » menée depuis 2008 par la municipalité de Breuillet,

Considérant que la CCA a pour mission d'établir un rapport annuel d'activités dressant le constat de l'état d'accessibilité du patrimoine bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, des actions de sensibilisation, accompagné de propositions visant à améliorer l'accessibilité,

Considérant le rapport annuel d'activités 2019-2021 de la CCA,

Considérant la tenue de la CCA en date du 24 novembre 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la ville et commerces de proximité en date du 7 mars 2023.

PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2019-2021 de la CCA de la commune de Breuillet.

INDIQUE que ce rapport est un document public consultable en Mairie suivant les horaires d'ouverture au public.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme le Maire

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 31/03/2023 à 16h17

REÇU EN PREFECTURE
le 25/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230322-2023II006-D